



Divorce partage des biens

Par **ipekko**, le **01/10/2013 à 22:10**

Bonjour,

Ma femme m'a appris il y a quelques jours qu'elle souhaitait divorcer par consentement mutuel.

Nous sommes d'accord sur le mode de garde de notre fils mais en désaccord sur le partage des biens. J'ai du mal à démêler le vrai du faux dans ce qu'elle me demande.

Je vais essayer d'exposer la situation le plus objectivement possible.

- Nous sommes mariés sans contrat.
- 21 ans de mariage (41 ans pour elle et 42 pour moi)
- Nous avons un enfant de 11 ans
- Elle gagne 1100 euros net/mois et moi 3600 euros net/mois
- Nous avons une maison estimée à 180 000 euros, il reste 30 000 euros à payer.
- Elle a eu un héritage de 45 000 euros qui a servi à financer la maison

Ma femme souhaite garder la maison - je n'y suis pas opposé -

Selon elle, sa part maison serait de $180\ 000 - 30\ 000 = 150\ 000$ euros / 2 = 75 000 + 45 000 (héritage) = 120 000 euros et pour moi $75\ 000 - 45\ 000 = 30\ 000$ euros. Le raisonnement est-il correct ?

De plus elle souhaite 450 euros de pension alimentaire (à priori normal ??) et 450 euros de prestation compensatoire ???

Je suis abasourdi par ces demandes que je juge hallucinantes !!

Enfin je me demande s'il ne faudrait pas faire venir un huissier pour valoriser les meubles de la maison car elle les garderait également.

Pourriez-vous m'éclairer svp ?

En vous remerciant
Ludovic